

# Rapport annuel 2008

## Fondation de prévoyance

Aussi flexible que la vie

spida.



# Table des matières

Rapport annuel 2008  
Fondation de prévoyance

2

03	Avant-propos
04	Rapport d'activité
06	Bilan
08	Compte d'exploitation

## Annexe

10	1. Bases et organisation
12	2. Assurés actifs et bénéficiaires de rentes
15	3. Nature de l'application du but
16	4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence
17	5. Risques actuariels/couverture des risques/degré de couverture
20	6. Explication des investissements et du résultat net des investissements
26	7. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation
28	8. Conditions de l'autorité de surveillance
28	9. Autres informations relatives à la situation financière
28	10. Evénements postérieures à la date du bilan
29	Rapport des experts de la prévoyance professionnelle
30	Rapport de l'organe de contrôle

## Répercussions de la crise financière sur la Spida Fondation de prévoyance

L'année dernière a éclaté la crise financière mondiale la plus complexe depuis les années trente. Les deux grandes banques suisses ont été frappées de plein fouet. Aux États-Unis et en Europe, les États ont dû concéder des aides énormes aux banques pour leur porter secours. Les pures banques d'investissement ont disparu et le paysage bancaire restant a commencé à se réorganiser entièrement. Il faudra encore sans doute quelque temps pour que soient effacées toutes les traces de cette crise bancaire. Notre fondation de prévoyance n'a pas été épargnée par la crise financière: à l'exception des biens immobiliers, des obligations suisses et des placements en devises, tous les placements financiers signent une contre-performance. Grâce à un portefeuille immobilier élevé de 30%, la Spida Fondation de prévoyance a été moins touchée que la moyenne des caisses de retraite. En fin d'année, le taux de couverture des fonds de prévoyance était d'environ 94%.

## Réduction du taux d'intérêt des capitaux de prévoyance pour 2009

À l'automne, la crise bancaire s'est propagée à l'économie réelle, laissant prévoir une récession d'ampleur mondiale. C'est à ce moment là, et en l'espace de quelques semaines, que la Banque nationale suisse a abaissé de 2,75 points à 0-1% la marge de fluctuation du Libor pour les dépôts à 3 mois. Au mois d'octobre, le Conseil fédéral a baissé le taux d'intérêt pour le paiement des intérêts sur les capitaux de prévoyance de 2,75% à 2% pour 2009. Ce qui devrait permettre

de réduire les très probables insuffisances de couverture des caisses de retraite.

## Baisse contestée du taux de conversion

Afin de stabiliser le système de prévoyance suisse, les Chambres fédérales ont décidé en 2008 de diminuer progressivement le taux de conversion de 6,8% à 6,4% en 2015. L'augmentation de l'espérance de vie et la tendance sur le long terme à des rendements inférieurs des marchés financiers exigent la fixation minutieuse de ce taux. Il faudrait par ailleurs éviter une redistribution des fonds de la prévoyance des actifs aux bénéficiaires de rentes. Avec un taux de conversion de 6,4%, le rendement du capital doit atteindre les 4% au vu de l'espérance de vie actuelle. Les éventuels excédents seraient reversés aux bénéficiaires. Un référendum va être organisé sur cette baisse du taux de conversion. Le peuple suisse décidera s'il souhaite ou non mettre en place une troisième variable sur le front de la prévoyance aux côtés de l'AVS et de l'AI.

## Satisfaction élevée de la clientèle

Tous les deux ans, la Spida procède à une enquête auprès de sa clientèle. La satisfaction globale qui atteint 8,4 points sur une échelle allant de 1 à 10 peut être qualifiée d'excellente. Au nom des clients de la Spida et du Conseil de fondation, nous remercions et félicitons les collaboratrices et collaborateurs de la Spida pour cette excellente performance orientée client.

Heinrich Guyer,  
Président de la Spida Fondation de prévoyance

spida.

3



Heinrich Guyer  
Président de la  
Spida Fondation  
de prévoyance



Uwe Brandt  
directeur de la  
Fondation de  
prévoyance

Bien entendu, l'année 2008 a été marquée par les turbulences qui ont secoué les marchés financiers. Le présent rapport annuel renseigne sur leurs conséquences, essentiellement sous le point « 6. Explication sur les placements » de l'annexe.

## Réserves de fluctuation de valeur

La crise financière a également laissé des traces dans le bilan de la Spida Fondation de prévoyance. Les réserves de fluctuation de valeur ont ainsi été entièrement absorbées. Avec pour conséquence une insuffisance de couverture de 6,3%. Mais comparée à d'autres, la Fondation a été moins fortement touchée que des caisses de retraite équivalentes.

## Évolution réjouissante des cas d'invalidité

L'opinion est largement répandue dans le pays que les entreprises travaillant dans le bâtiment ont un pourcentage de cas AI supérieur à la moyenne. Les chiffres de notre fondation incitent à relativiser fortement. Depuis des années, le nombre de nouveaux cas AI est de 50% inférieur aux prévisions statistiques. Le résultat est appréciable pour tous: moins de nouvelles prestations de risque signifie des primes de risque réduites pour tous les assurés de notre fondation.

La fondation a tout de même pris ses précautions pour faire face à une brusque hausse du nombre de nouveaux cas AI. Il existe ainsi un fonds contre la fluctuation des risques doté de CHF 18,2 millions.

Le montant de ces provisions dites techniques est réexaminé annuellement et ajusté au potentiel de risque actuel.

## Croissance continue du nombre d'assurés

En 2008, la courbe continue d'évoluer positivement. Le nombre d'assurés actifs ne cesse d'augmenter depuis des années, si bien que nous avons quasiment franchi la barre des 7000 assurés. Nous visons toujours une croissance continue. De plus en plus d'entreprises reconnaissent les avantages d'une fondation commune indépendante qui se préoccupe d'abord des intérêts de ses bénéficiaires.

## Lancement de nouveaux logiciels administratifs

Les programmes informatiques utilisés par les entreprises sont aujourd'hui d'une importance capitale. Nous avons donc décidé, il y a deux ans, de remplacer nos logiciels désuets par des nouveaux. Tous ceux qui ont déjà eu l'occasion de changer de logiciels à titre soit personnel soit professionnel savent à quel point c'est fastidieux.

En plus des affaires courantes, les collaborateurs de la Spida ont travaillé d'arrache-pied avec des fournisseurs externes à la modernisation de notre solution informatique. Tout ne s'est pas passé sans heurts. Mais nous avons toujours voulu que nos clients s'en rendent compte le moins possible. Nous espérons avoir réussi. Je souhaite en ce point

remercier nos clients de leur compréhension et nos collaborateurs Spida de leur engagement !

spida.

| 5

### **Baisse des primes en 2009**

L'évolution réjouissante des prestations de risque permet à la Spida Fondation de prévoyance de baisser à nouveau sensiblement les cotisations de protection contre l'invalidité et le décès – à l'encontre de la tendance actuelle dans la prévoyance professionnelle. La baisse se chiffre en moyenne à 7% des primes de risque. Pour les employeurs, cela signifie des charges salariales moindre et une compétitivité accrue. Pour les salariés, un salaire net supérieur.

Uwe Brandt,  
directeur de la Fondation de prévoyance

# Bilan

Rapport annuel 2008  
Fondation de prévoyance

6

<b>Actifs</b>	Annexe	31.12.2008   CHF	31.12.2007   CHF
<b>Placements</b>	6.3	<b>539'739'108.77</b>	<b>586'884'373.59</b>
Liquidités		23'294'357.37	39'389'782.23
Titres		358'023'595.20	404'346'098.96
Immeubles		158'421'154.20	143'148'490.40
Equipement d'exploitation		2.00	2.00
<b>Avoirs divers</b>		<b>9'803'486.39</b>	<b>14'232'429.95</b>
Avoirs en cotisations	7.1	8'483'802.60	7'454'290.04
Avoirs de la Spida		25'000.00	0.00
Avoirs sur comptes immobiliers	7.2	100'542.90	5'798'059.50
Autres avoirs	7.3	1'194'140.89	980'080.41
<b>Compte de régulation des actifs</b>	7.4	<b>2'543'122.20</b>	<b>2'498'222.92</b>
<b>Total des actifs</b>		<b>552'085'717.36</b>	<b>603'615'026.46</b>

<b>Passifs</b>	Annexe	31.12.2008   CHF	31.12.2007   CHF
<b>Dettes</b>	7.5	<b>6'621'295.24</b>	<b>2'972'987.85</b>
Prestations de libre passage et rentes		6'267'634.00	2'712'104.30
Autres dettes		353'661.24	260'883.55
<b>Compte de régulation des passifs</b>	7.6	<b>1'981'214.23</b>	<b>4'918'044.98</b>
<b>Réserve de contributions de l'employeur/ Fonds libres caisses de pension affiliées</b>	5.9	<b>5'437'305.64</b>	<b>4'154'497.24</b>
Réserve de cotisations sans renonciation à l'utilisation		5'313'198.30	4'032'584.00
Fonds libres des caisses de pension affiliées		124'107.34	121'913.24
<b>Provisions non techniques</b>	7.7	<b>150'000.00</b>	<b>150'000.00</b>
<b>Capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>		<b>574'035'176.35</b>	<b>544'231'251.00</b>
Capital de prévoyance des assurés actifs	5.2	407'097'361.25	389'401'720.75
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	5.3	148'717'711.00	138'310'106.00
Provisions techniques	5.4	18'220'104.10	16'519'424.25
<b>Réserve de fluctuation de valeur</b>	6.8	<b>0.00</b>	<b>47'188'245.39</b>
<b>Fonds libres</b>	5.5	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
Etat au début de la période		0.00	0.00
Augmentation/baisse suite à la liquidation partielle		0.00	0.00
Excédent des produits		-36'139'274.10	0.00
<b>Total des passifs</b>		<b>552'085'717.36</b>	<b>603'615'026.46</b>

# Compte d'exploitation

Rapport annuel 2008  
Fondation de prévoyance

8

	Annexe	2008   CHF	2007   CHF
<b>Cotisations et apports ordinaires et autres</b>	2.1	<b>44'340'674.05</b>	<b>42'412'884.89</b>
Cotisations des salariés		19'697'267.08	18'760'801.33
Contributions de l'employeur		19'697'207.13	18'752'330.03
Amortissement des cotisations		-15'051.84	-11'265.03
Primes uniques et rachats		3'422'133.69	3'923'918.00
Versements aux fonds libres de caisse de prévoyance lors de reprise de portefeuilles		0.00	35'634.52
Versements à la réserve de cotisations		1'927'538.60	1'531'721.85
Paiement de cotisations par la réserve de cotisations		-724'083.60	-703'117.80
Contribution au fonds de garantie		335'663.00	122'862.00
<b>Prestations d'entrée</b>		<b>21'054'529.96</b>	<b>21'578'925.09</b>
Apports de libre passage		20'482'568.86	20'892'340.19
Remboursement de versements anticipés EPL/divorce		571'961.10	686'584.90
<b>Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée</b>		<b>65'395'204.01</b>	<b>63'991'809.98</b>
<b>Prestations réglementaires</b>	2.2	<b>-16'251'990.10</b>	<b>-18'694'875.20</b>
Rentes de vieillesse		-5'530'984.90	-5'191'248.25
Rentes de survivants		-1'899'884.25	-1'809'018.95
Rentes d'invalidité		-2'573'592.45	-2'303'285.45
Prestations en capital à la retraite		-6'247'528.50	-8'806'088.40
Prestations en capital au décès et à l'invalidité		0.00	-585'234.15
<b>Prestations de sortie</b>		<b>-33'832'204.20</b>	<b>-38'153'678.48</b>
Prestations de libre passage en cas de sortie		-31'264'027.20	-35'839'819.58
Paiement d'intérêts sur la prestation de sortie		-266'386.60	-285'714.01
Versements anticipés EPL/divorce		-2'301'790.40	-2'313'852.60
Fonds libres de caisse de prév. lors de sortie de portefeuilles		0.00	-6.30
<b>Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés</b>		<b>-50'084'194.30</b>	<b>-57'134'267.69</b>



<b>Dissolution/constitution de capitaux de prév., provisions techn. et réserves de cotisations/fonds libres caisse de prév.</b>			
		<b>-30'206'041.90</b>	<b>-18'275'156.25</b>
Dissolution/const. de capitaux de prév. assurés actifs	5.2	-7'528'349.15	2'189'982.74
Dissolution/const. de capital de prév. bénéf. de rentes	5.3	-9'654'897.95	-10'178'718.45
Dissolution/const. de provisions techniques	5.4	-1'700'679.85	-862'443.95
Rémunération du capital d'épargne	5.2	-10'118'659.95	-8'559'750.62
Dissol./const. de rés. de cotisations/fonds libres caisse de prév.	5.8	-1'203'455.00	-864'225.97
<b>Produits de prestations d'assurance</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
Prestations d'assurance		0.00	0.00
Parts excédentaires provenant d'assurances		0.00	0.00
<b>Charges d'assurance</b>		<b>-105'608.90</b>	<b>-68'582.50</b>
Primes d'assurance	5.1	-105'608.90	-68'582.50
Utilisation des parts excédentaires de l'assurance		0.00	0.00
<b>Résultat net de l'activité d'assurance</b>		<b>-15'000'641.09</b>	<b>-11'486'196.46</b>
<b>Résultat net des placements</b>		<b>-67'987'334.72</b>	<b>21'417'249.40</b>
Intérêts		84'390.02	81'608.18
Titres	6.6	-74'959'529.22	18'278'613.44
Immeubles	6.6	7'759'997.97	3'974'650.07
Frais d'administration des placements		-792'840.09	-877'965.19
Intérêt réserve de contributions de l'employeur	5.8	-79'353.40	-39'657.10
<b>Dissolution/formation de provisions non techniques</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Autres produits</b>		<b>58'149.45</b>	<b>540'943.90</b>
Contributions d'assainissement des employés	7.7	-514.35	4'688.85
Contributions d'assainissement des employeurs		-514.40	4'616.40
Autres produits		59'178.20	531'638.65
<b>Frais d'administration</b>		<b>-397'693.13</b>	<b>-328'566.10</b>
Contribution des employés aux frais administratifs	7.8	969'933.90	946'348.05
Contribution des employeurs aux frais administratifs		1'244'117.20	1'222'269.95
Charge administrative		-2'514'585.98	-2'386'272.90
Frais de marketing et publicité		-97'158.25	-110'911.20
<b>Excédent des produits avant constitution de la réserve de fluctuation de valeur</b>		<b>-83'327'519.49</b>	<b>10'143'430.74</b>
Dissolution/formation de la réserve de fluctuation de valeur	6.8	47'188'245.39	-10'143'430.74
<b>Excédent des produits</b>		<b>-36'139'274.10</b>	<b>0.00</b>

# 1. Bases et organisation

Rapport annuel 2008  
Fondation de prévoyance

10 |

## 1.1 Forme juridique et but

La Spida Fondation de prévoyance est une fondation enregistrée de droit privé au sens des articles 80 et ss CCS, l'article 331 CO et l'article 48 alinéa 2 LPP. Elle a été fondée en 1978; elle est issue de la Spida Caisse d'allocation familiales. Elle est subordonnée à la surveillance légale. L'objectif de la Fondation est la prévoyance professionnelle contre les conséquences économiques du vieillissement, de l'invalidité et du décès, réalisée dans le cadre de la LPP et de ses dispositions d'exécution à l'attention des employeurs et des salariés des entreprises affiliées travaillant dans la branche de la ferblanterie, des installations sanitaires, du chauffage, de la ventilation, de l'isolation, des installations électriques, des installations de télécommunication, de la couverture, des façades, de l'artisanat, de l'industrie, du commerce, des services, ainsi qu'à l'attention des membres de leurs familles et survivants. La Fondation peut proposer d'autres prestations de prévoyance en plus des prestations minimums légales.

## 1.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie

La fondation est inscrite au registre de la prévoyance professionnelle sous le numéro d'enregistrement C1 47. Elle s'acquitte des contributions au fonds de garantie LPP.

## 1.3 Indication des actes et règlements

	Début de validité
Acte de fondation	01.01.2007
Règlement d'organisation	01.01.2008
Règlement de prestation	01.07.2007
Règlement sur les placements	01.06.2006
Règlement provisions et réserves de fluctuation de valeur	31.12.2005
Règlement sur la liquidation partielle	01.01.2007

## 1.4

### Organe paritaire de gestion/droit à la signature

Le Conseil de Fondation est composé des membres suivants:

Nom	Fonction	Représentant	
Heinrich Guyer	Président	suissetec	Représentant de l'employeur
Alfons Meier		USIE	Représentant de l'employeur
Peter Schilliger		suissetec	Représentant de l'employeur
Alois Weibel		ASTF	Représentant de l'employeur
Rolf Frehner	Vice-président	Unia	Représentant des salariés
Eduard Belser		Unia	Représentant des salariés
René Leemann		Unia	Représentant des salariés
Nicola Tamburrino		Syna	Représentant des salariés
Hans-Peter In-Albon		USIE	Assesseur
Walter Bisig		ASTF	Assesseur

spida.

11

Personnes chargées de l'administration et de la direction de Spida: **Martin Dürr**, directeur de Spida. **Uwe Brandt**, directeur de la Fondation de prévoyance. **Adresse:** Spida Fondation de prévoyance, Bergstrasse 21, case postale, 8044 Zurich. Le président et le vice-président du Conseil de Fondation ainsi que les personnes chargées de la direction signent collectivement à deux.

## 1.5

### Experts, organe de contrôle, conseillers, autorité de surveillance

Institution	Adresse
Experts en prévoyance professionnelle	Mercer (Switzerland) SA Tessinerplatz 5, 8027 Zurich
Organe de contrôle	OBT SA, St-Gall Rorschacherstrasse 63, 9004 St-Gall
Autorité de surveillance	Office fédéral des assurances sociales Effingerstrasse 20, 3003 Berne
Conseillers en investissements	PPCmetrics SA Gotthardstrasse 67, 8027 Zurich
Contrôle des titres	Complementa Investment-Controlling SA Gaiserwaldstrasse 14, 9015 Saint Gall

## 1.6

### Employeurs affiliés

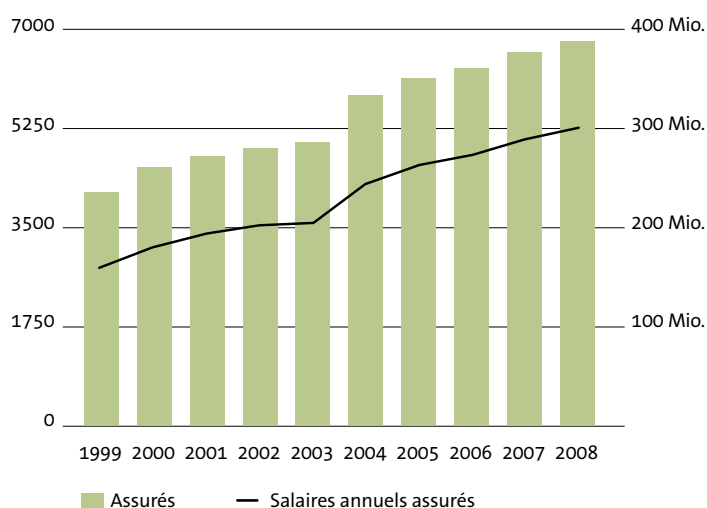
Au 31.12.2008, 1'308 entreprises au total étaient rattachées à la Fondation de prévoyance par un contrat d'adhésion.

## 2. Assurés actifs et bénéficiaires de rentes

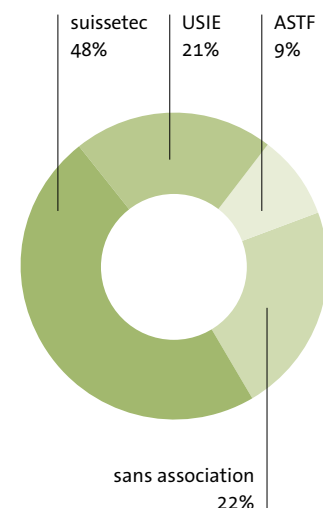
### 2.1 Assurés actifs

Etat complet des actifs	2008	2007	2006	2005	2004
Assurés	6'892	6'712	6'416	6'230	5'926
Salaires annuels assurés	300'245'292	292'214'855	280'001'033	271'597'621	249'744'813
Rentes de vieillesse assurées	133'684'500	126'969'855	113'440'903	112'402'675	108'631'254
Rentes d'invalidité assurées	120'287'279	116'885'943	112'000'413	108'639'048	99'897'925
Cotisations	40'784'985	39'691'055	45'081'612	44'161'742	37'348'580
– dont bonif. de vieillesse	30'043'603	29'085'805	27'501'072	27'112'417	26'090'959
Avoirs de vieillesse	407'097'361	389'401'721	383'524'380	380'590'368	360'726'931
– dont capital de prév. LPP	308'212'652	294'285'036	286'509'005	276'116'883	263'110'507

Etat complet des actifs assurés et salaires annuels assurés



Personnes actives par association



Personnes actives par association	suissetec	USIE	ASTF	sans association
-----------------------------------	-----------	------	------	------------------

Etat complet 2008

Assurés	3'286	1'410	649	1'547
Salaires annuels assurés	151'290'872	63'253'331	30'997'327	54'703'761
Rentes de vieillesse assurées	68'311'200	29'078'381	13'873'319	22'421'600
Rentes d'invalidité assurées	60'511'477	25'368'722	12'419'970	21'987'110
Cotisations	20'869'453	8'478'552	4'242'698	7'194'281
– dont bonifications de vieillesse	15'472'580	6'230'834	3'136'961	5'203'228
Avoirs de vieillesse	221'751'053	93'481'478	40'977'349	50'887'481
– dont capital de prévoyance LPP	171'173'066	69'462'966	31'773'367	35'803'253

Evolution de l'état des assurés	2008	2007
---------------------------------	------	------

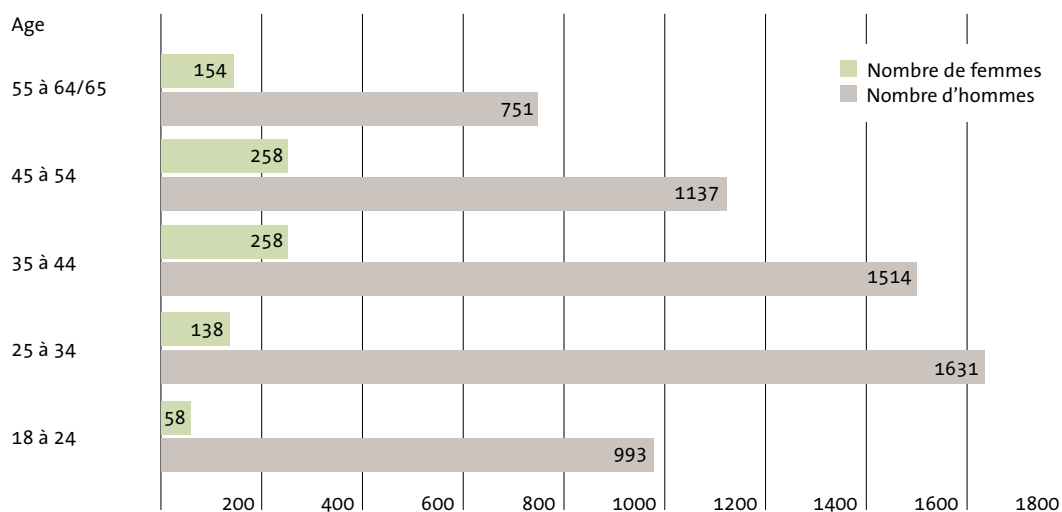
Nombre, état au 1.1	6'712	6'416
+ Admissions	1'521	1'532
– Départs	1'223	1'157
– Cas de décès	19	7
– Invalidités	19	20
– Octrois de rentes	80	52
<b>Nombre total des assurés actifs au 31.12</b>	<b>6'892</b>	<b>6'712</b>
Dont assurés contre le risque seulement	1'058	1'041

spida.

13

### Répartition selon l'âge LPP

L'âge moyen de tous les assurés actifs de la Fondation s'élève à 39 ans (hommes 38 ans, femmes 43 ans).



## 2.2 Bénéficiaires de rentes

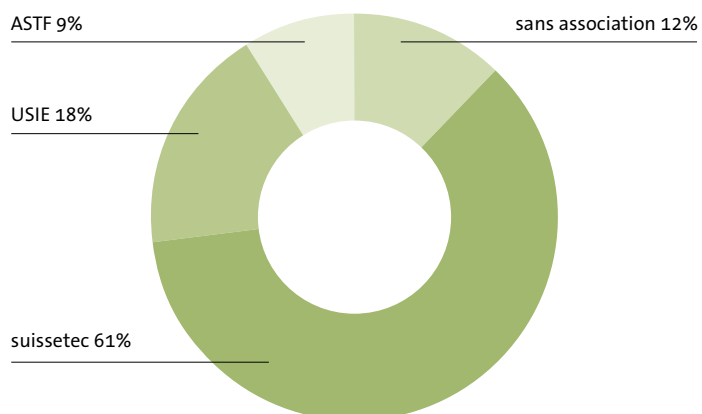
Etat des bénéficiaires de rentes	2008	2007	2006	2005	2004
Bénéf. de rentes de vieillesse	536	522	489	472	462
Bénéf. de rentes d'invalidité	192	187	187	194	193
Bénéf. de rentes de partenaire	266	244	235	217	197
Bénéf. de rentes pour enfants	147	151	166	157	152
<b>Nombre de bénéficiaires de rentes</b>	<b>1'141</b>	<b>1'104</b>	<b>1'077</b>	<b>1'040</b>	<b>1'004</b>
Rentes de vieillesse	5'530'985	5'311'893	4'791'286	4'442'294	4'240'134
Rentes d'invalidité	2'425'751	2'237'417	2'219'523	2'285'222	2'276'789
Rentes de partenaire	1'765'697	1'715'113	1'579'273	1'463'770	1'295'442
Rentes pour enfants	282'027	369'697	388'095	363'502	351'137
<b>Total des prestations de rentes</b>	<b>10'004'460</b>	<b>9'634'120</b>	<b>8'978'176</b>	<b>8'554'788</b>	<b>8'163'502</b>
Réserve mathématique	148'717'711	138'310'106	127'990'174	125'070'750	118'172'700

Rapport annuel 2008  
Fondation de prévoyance

14

Bénéficiaires de rentes par association	suissetec	USIE	ASTF	sans association
Bénéf. de rentes de vieillesse	331	122	32	51
Bénéf. de rentes d'invalidité	112	25	24	31
Bénéf. de rentes de partenaire	162	47	18	39
Bénéf. de rentes pour enfants	96	14	22	15
<b>Nombre de bénéficiaires de rentes</b>	<b>701</b>	<b>208</b>	<b>96</b>	<b>136</b>
Rentes de vieillesse	3'409'549	1'436'624	213'294	471'517
Rentes d'invalidité	1'508'264	349'111	213'455	354'921
Rentes de partenaire	1'097'142	362'594	104'131	201'830
Rentes pour enfants	195'786	29'100	32'040	25'101
<b>Total des prestations de rentes</b>	<b>6'210'741</b>	<b>2'177'429</b>	<b>562'921</b>	<b>1'053'369</b>
Réserve mathématique	93'834'350	30'583'421	8'749'332	15'550'608

Nombre de bénéficiaires de rentes par association



## 3. Nature de l'application du but

### 3.1 Explication du plan de prévoyance

Les prestations générales sont contenues dans le règlement des prestations. La Fondation propose neuf plans de prévoyance visant la mise en œuvre de la prévoyance de base (plans englobés) et deux plans pour la prévoyance exclusivement subobligatoire des cadres. En annexe au règlement, les plans de prévoyance définissent les dispositions spécifiques à l'entreprise affiliée. En font partie:

- le salaire assuré
- les bonifications de vieillesse et les cotisations
- le taux d'intérêt pour le capital de prévoyance
- la hauteur des prestations de risque en cas d'invalidité et de décès
- l'âge de la retraite

### 3.2 Financement, méthode de financement

Notre fondation de prévoyance est une caisse en primauté de cotisations pour les prestations vieillesse. Les prestations de risque sont basés sur le principe de primauté de prestations, ce qui signifie que les prestations de risque demeurent en rapport avec le salaire assuré.

La Fondation se finance au moyen des cotisations des entreprises affiliées et de leurs employés. Les cotisations se composent des cotisations d'épargne, des contributions contre le risque et des contributions aux frais administratifs. Elles sont calculées en pourcentage du salaire assuré y relatif.

## 4.

# Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

### 4.1

#### Confirmation de la présentation des comptes selon Swiss GAAP RPC 26

Un bilan annuel est établi au jour de référence du 31 décembre pour l'ensemble de la Fondation. La présentation et l'évaluation du bilan annuel correspondent à la directive n° 26 de la Commission pour les recommandations relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC) et donne une image fidèle (true & fair view) du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'entreprise. Elle est compatible avec les dispositions et les règlements de la prévoyance professionnelle.

### 4.2

#### Principes comptables et d'évaluation

L'observation du principe de reddition des comptes Swiss GAAP RPC 26 exige l'évaluation de tous les investissements à des valeurs actuelles et/ou effectives:

A l'exception des valeurs ci-dessous, tous les avoirs de l'actif sont portés au bilan aux valeurs sur le marché:

Valeurs	Méthode d'évaluation
Liquidités, créances, dettes, régulations	valeur nominale
Placements immobiliers directs	Méthode Discounted Cash Flow
Capitaux de prévoyance et provisions	rapport des experts en CP

### 4.3

#### Modification des principes d'évaluation, de comptabilisation et de présentation des comptes

Au 1.1.2008, l'évaluation des placements immobiliers directs a été modifiée (voir 6.6) .



## 5. Risques actuariels, couverture des risques, degré de couverture

### 5.1 Mode de couverture des risques et réassurance / excédents des contrats d'assurance

La Fondation assume elle-même les risques d'invalidité et de décès. Afin de limiter ces derniers, elle a conclu une assurance d'excédent de sinistre auprès d'AXA Winterthur.

Dans l'année sous revue, il n'y a pas eu de parts excédentaires provenant de contrats d'assurance.

### 5.2 Développement et rémunération des avoirs d'épargne

Capitaux	2008   CHF	2007   CHF
Etat du capital de prévoyance au 1.1	389'401'721	383'524'379
Cotisations d'épargne des salariés	15'271'020	14'533'685
Cotisations d'épargne des employeurs	15'270'898	14'525'120
Primes uniques et rachats	3'422'134	3'923'918
Apport de libre passage	20'482'569	20'892'340
Remboursement de versements anticipés EPL / divorce	571'961	686'585
Apport de libre passage en cas de sortie	-31'264'027	-35'626'794
Versements anticipés EPL / divorce	-2'301'790	-2'313'853
Dissolution après retraite, décès et invalidité	-13'875'785	-19'303'410
Rémunération du capital d'épargne	10'118'660	8'559'751
<b>Total du capital de prévoyance des assurés actifs</b>	<b>407'097'361</b>	<b>389'401'721</b>
- dont capital de prévoyance selon LPP	308'212'652	294'285'036
Taux de rémunération du capital de prévoyance		
Part obligatoire	2,75%	2,5%
Part surobligatoire	2,75%	2,5%

### 5.3

#### Développement de la réserve mathématique pour les retraités

Capitaux	2008   CHF	2007   CHF
Etat de la réserve mathématique au 1.1	138'310'106	127'990'174
Ajustement au calcul des experts au 31.12	10'407'605	10'319'932
<b>Total du capital de prévoyance des retraités</b>	<b>148'717'711</b>	<b>138'310'106</b>
Nombre de bénéficiaires de rentes (détails cf. 2.2)	1'141	1'104
Part des versements de capital lors du départ à la retraite	53%	50%

### 5.4

#### Provisions techniques

Il existe des provisions actuarielles pour le cas d'une augmentation importante des cas d'invalidité et de décès.

Position	CHF
Etat des provisions pour risques au 1.1	16'500'000
Apports aux provisions pour risques	1'700'000
<b>Etat des provisions pour risques au 31.12</b>	<b>18'200'000</b>
Valeur cible des provisions pour risques	18'200'000

### 5.5

#### Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2 et résultats de la dernière expertise actuarielle

Les experts en prévoyance professionnelle ont établi le dernier rapport actuariel au 31 décembre 2008. Les données détaillées suivantes en sont tirées:

	2008   CHF	2007   CHF
<b>Fortune de prévoyance au 31.12</b>	<b>537'895'902</b>	<b>591'419'496</b>
Capital de prévoyance requis sur une base actuarielle pour:		
– assurés soumis à cotisation	407'097'361	389'401'721
– assurance d'entreprise	20'104	19'424
– bénéficiaires de rentes	148'717'711	138'310'106
– provisions actuarielles	18'200'000	16'500'000
<b>Total du capital de prévoyance requis</b>	<b>574'035'176</b>	<b>544'231'251</b>
Excédent / découvert actuariel	-36'139'274	47'188'245
Degré de couverture	93,7%	108,7%

Le degré de couverture de la Fondation est défini comme suit:  $\frac{Fp}{Cp} \times 100 = \text{degré de couverture en \%}$

Par Fp (fortune de prévoyance), on entend: l'ensemble des actifs inscrits au bilan à la date d'établissement de ce dernier, diminué des engagements, du compte de régularisation des passifs et des réserves de contributions des employeurs. C'est la fortune de prévoyance effective qui est déterminante, comme le stipule l'art. 47 al. 2 OPP 2. Les réserves pour fluctuation de valeur doivent être ajoutées à la fortune de prévoyance disponible.

Par CP (capital de prévoyance), on entend: le capital de prévoyance requis sur une base actuarielle au jour en question (capitaux d'épargne), y compris les consolidations nécessaires.

## 5.6 Bases techniques et autres mesures actuarielles déterminantes

La fondation calcule selon les bases techniques CFA 2000 avec un taux d'intérêt technique de 3,5%. Les capitaux de couverture de rentes sont consolidés de quelque 0,5% par année, afin de prendre en considération l'accroissement de l'espérance de vie. Jusqu'à 2008 inclus, les provisions ont permis de cumuler 4,5% du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes.

## 5.7 Modification des bases techniques et hypothèses

Aucune modification apportée dans ce domaine en 2008.

## 5.8 Réserves de contributions de l'employeur et fonds libres des entreprises affiliées

Des réserves de contributions des employeurs et des fonds libres sont gérées au niveau des entreprises affiliées (caisse de prévoyance):

	2008   CHF	2007   CHF
Etat des réserves de contributions des employeurs au 1.1.	4'032'584	3'165'345
Apports aux réserves de contributions des employeurs	1'927'539	1'531'722
Dissolution en vue du versement des cotisations des employeurs	724'084	-703'118
Intérêts 1,8% (1,1% en 2007)	77'159	38'635
<b>Etat des réserves de contributions des employeurs au 31.12.</b>	<b>5'313'198</b>	<b>4'032'584</b>
Etat des fonds libres caisses de prévoyance au 1.1.	121'913	85'262
Apports aux fonds libres	0	35'635
Dissolution de fonds libres	0	-6
Intérêts 1,8% (1,1% en 2007)	2'194	1'022
<b>Etat des fonds libres caisses de prévoyance au 31.12.</b>	<b>124'107</b>	<b>121'913</b>

La Fondation est une fondation commune. Il n'y a donc pas de placements auprès des employeurs.

## 5.9 Réserves de contributions de l'employeur avec déclaration de renonciation

Il n'existe pas de réserves de contributions des employeurs avec déclaration de renonciation.

## 6. Explication des investissements et du résultat net des investissements

Rapport annuel 2008  
Fondation de prévoyance

20

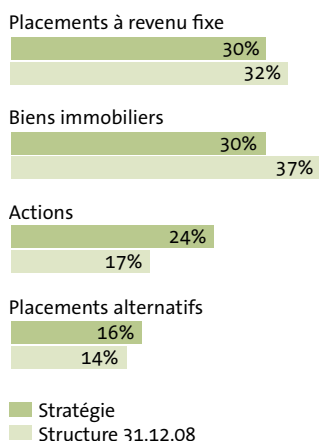


Dominique Ammann  
partenaire PPCmetrics  
SA, Zurich

L'année financière 2008 entrera dans les annales comme évènement du siècle. Qui pouvait s'imaginer début 2008 qu'une grande banque suisse aurait besoin de l'aide de l'État. À la fin de l'automne, le système de crédit, le cœur de l'économie, était sur le point de s'effondrer, et pas seulement en Suisse, mais aussi dans de très nombreux États. Les interventions des banques centrales et des États l'en ont empêché. Les entreprises ont rapidement multiplié les mauvaises nouvelles, surtout au quatrième trimestre 2008, et les prévisions économiques n'ont cessé d'être revues à la baisse.

Les pertes sur les marchés des actions furent les plus spectaculaires: tandis que l'indice des actions suisses (SPI) dévissait d'env. 34%, les investisseurs suisses virent fondre de plus de 40% en moyenne la valeur de leurs investissements dans des actions étrangères. Si les actions ont souffert de la crise économique, les prix des matières premières ont chuté eux aussi. Les Hedge Funds ont beaucoup déçu les investisseurs. Eux non plus n'étaient pas à l'abri des fluctuations boursières et ont perdu en moyenne quelque 20%.

Deux catégories d'investissement seulement ont amorti les pertes dues à la crise des marchés financiers: les investissements directs dans l'immobilier en Suisse et les obligations avec des débiteurs de très haute qualité ont enregistré des résultats réjouissants. Ce qui explique aussi pourquoi la Spida Fondation de prévoyance a moins perdu que d'autres caisses de retraite avec un résultat négatif de -11,5% sur l'année écoulée. Plusieurs comparatifs de résultats accessibles au public ont révélé que les caisses de retraite suisses avaient perdu l'année dernière entre -12% et -15% en moyenne. Même par rapport au benchmark de -12,4%, la stratégie de placement de la Spida Fondation de prévoyance se révèle bonne, mesurée à l'évolution négative du marché.



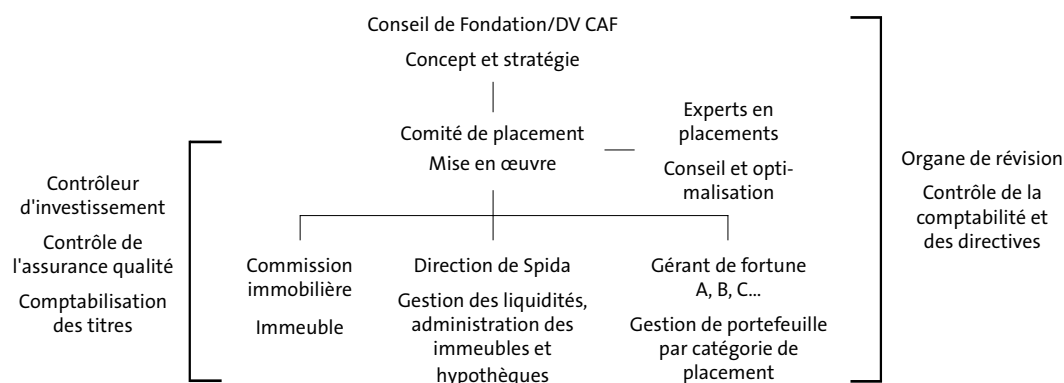
Le Conseil de fondation et la commission sur les placements ont bien étudié la situation des marchés financiers et la stratégie d'investissement au cours de l'année écoulée. L'utilisation d'investissements alternatifs a été remise en question de manière critique. Le Conseil de fondation et la commission sur les placements en ont conclu qu'il fallait maintenir la stratégie de placement actuelle largement diversifiée, mais réduire le poids des actions et des placements alternatifs dans le cadre des fourchettes fixées en faveur des biens immobiliers et des placements à revenu fixe.

Cette diversification des placements doit assurer un potentiel de rendement capable de contribuer au financement des prestations. Cette année aussi, les marchés financiers sont dans l'incertitude. On ne sait pas dans quelle mesure les marchés des actions ont déjà absorbé les conséquences de la récession économique. Mais on a aussi souvent observé par le passé que les marchés des actions étaient les premiers à identifier une possible reprise et que ceux qui n'avaient pas investi dans cette phase de redressement ne pouvaient pas en profiter. Pour cette raison, les caisses de retraite qui ont la capacité de supporter les risques en travaillant sur le long terme ont tout intérêt à poursuivre leur stratégie d'investissement, même dans les phases de crise.

## 6.1

### Code de déontologie dans la gestion de fortune, organisation de l'activité de placement, règlement de placement

La Fondation s'est subordonnée au Code de déontologie dans le domaine de la prévoyance professionnelle (Code). Il s'agit d'un instrument d'autorégulation engageant la responsabilité personnelle de toutes les personnes actives en matière de gestion de fortune, dans l'intérêt de tous les destinataires de la Fondation. La subordination est définie depuis octobre 2004 dans le règlement de placement. La structure suivante détermine l'organisation de l'activité de placement:



spida.

Le **Conseil de Fondation** décide de la stratégie de placement et des objectifs des activités de placement. Le Conseil de Fondation a confié les placements au Comité de placement des institutions de Spida. Le **Comité de placement** est une instance spécialisée en matière d'investissements financiers, qui prend des décisions ou émet des recommandations au Conseil de Fondation, dans le cadre du règlement de compétences applicable. La **Commission immobilière** est une instance du Comité de placements spécialisée dans l'immobilier; elle prend des décisions ou émet des recommandations au Conseil de Fondation dans le cadre du règlement de compétences. PPCmetrics SA, à Zurich, assiste le Comité de placement en qualité de **conseiller**. Le **controlling et la comptabilité des titres** sont confiés à Complementa Investment-Controlling AG, St-Gall. Les principes et l'organisation, y compris les tâches et les compétences, sont définis dans un règlement de placement. La surveillance est effectuée au moyen du contrôle mensuel de Complementa Investment-Controlling SA adressé au Comité de placement, lequel informe périodiquement le Conseil de Fondation. Le respect des dispositions réglementaires et juridiques est vérifié par Complementa Investment-Controlling SA, d'une part, et par **l'organe de contrôle**, d'autre part. La stratégie de placement choisie vise la croissance à long terme avec un rendement adéquat et une sécurité élevée. Elle est aussi et surtout orientée vers les obligations de prévoyance à l'égard des destinataires de la Fondation. Des gestionnaires de fortune internes et externes peuvent être mandatés pour l'application de la stratégie de placement.

21

Catégorie	Mandataires de la gestion de fortune / sociétés de fonds
Obligations en CHF	Loyal Finance SA, Zurich; UBS SA, Zurich
Obligations en EUR	Loyal Finance SA, Zurich
Actions suisses	UBS SA, Zurich; Credit Suisse Zurich
Actions étrangères	Fondation de placement IST, Zurich
Immeubles (placements indirects)	Fondation de placement AVADIS, Baden; Fondation de placement immobilier HIG, Olten; ASSETIMMO Immobilien-Anlagestiftung, Zurich; Fondation de placement Swisscanto, Zurich; CS Real Estate Fund, Zurich
Fonds spéculatifs	RMF, Pfäffikon; Cadogan, Îles Vierges britanniques; Cedar, Îles Caïman; Olympia Capital, Bermudes; Fondation AAA, Nyon
Gestion monétaire	Tradex, USA
Commodities	Lehman Gresham, USA; Banque Sarasin, Bâle
Emprunts convertibles	Lombard Odier, Zurich; Jefferies, Zurich; Fisch, Zurich
Marchés émergents	Pictet, Zurich; Avadis, Baden

## 6.2

### Utilisation des extensions avec résultat du rapport selon l'art. 59 OPP 2

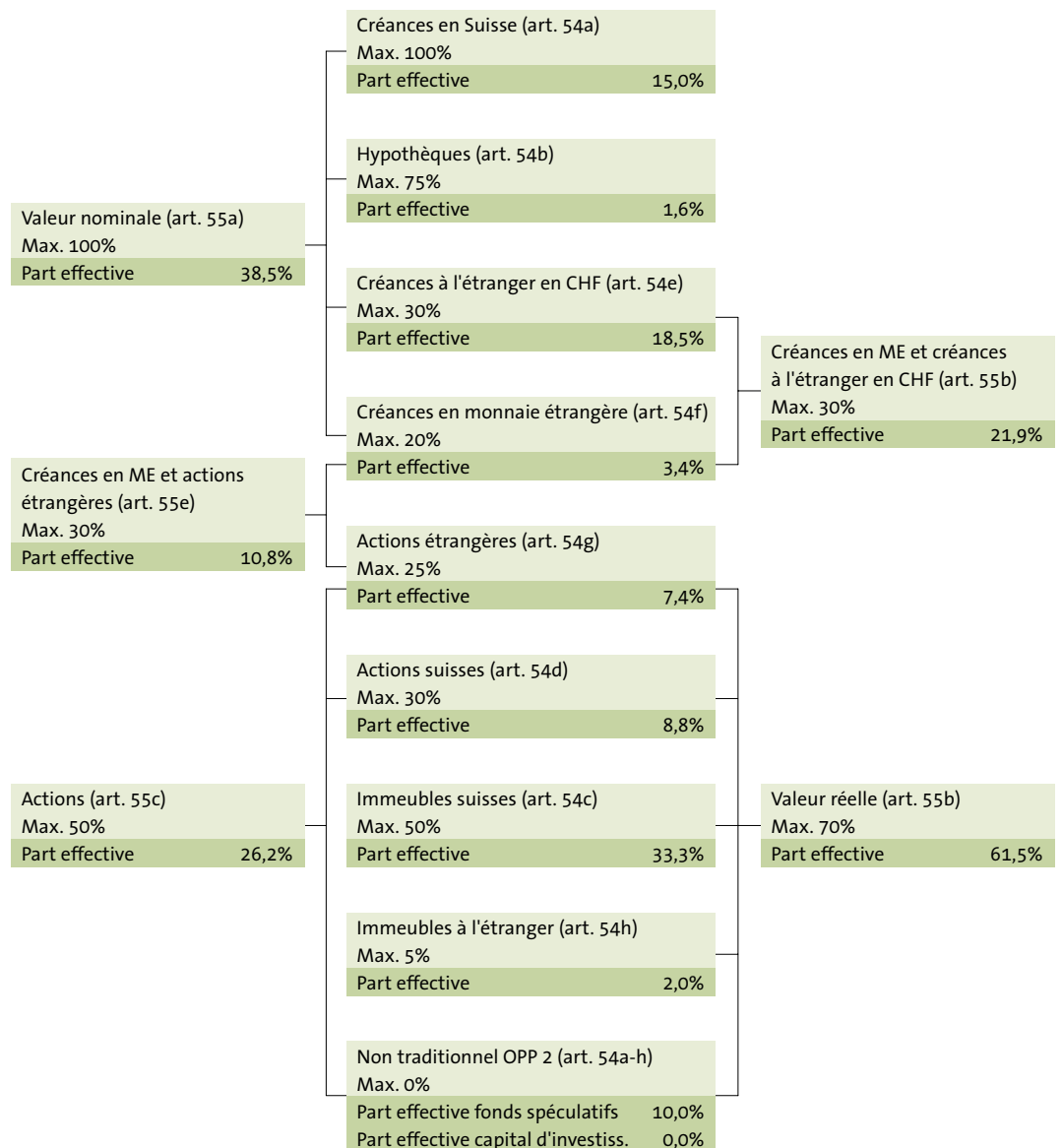
Les directives de placement des art. 49 et ss OPP 2 s'appliquent en principe aux institutions de prévoyance professionnelle. Dans les art. 53, 54 et 55 OPP 2, les possibilités de placement des institutions de prévoyance sont limitées, si elles ne peuvent pas faire usage de l'extension selon l'art. 59. L'extension des possibilités de placement est possible, sur la base d'un règlement de placement, pour autant que le respect de la sécurité et de la répartition des risques (art. 50 OPP 2) puisse être justifié chaque année de manière probante dans un rapport.

A des fins de diversification et de rendement, les limites des art. 53, 54 et 55 OPP 2 ont été délibérément franchies (utilisation de fonds spéculatifs et de capital d'investissement).

Dans son rapport annuel, le contrôleur d'investissement parvient à la conclusion que la stratégie de placement choisie conjointement avec les mesures prises en matière de mise en oeuvre et de contrôle est appropriée, au niveau actuel de connaissance, afin de garantir à long terme la sécurité de la prévoyance. Les mesures prises sous l'application de l'art. 59 OPP 2 diminuent le risque de fluctuation des placements en offrant simultanément un bon potentiel de rendement.

Se basant sur les analyses du contrôleur d'investissement, le Conseil de Fondation en conclut que la Fondation de prévoyance Spida remplit ces conditions et fait usage des possibilités d'extension.

#### Vue d'ensemble des limites

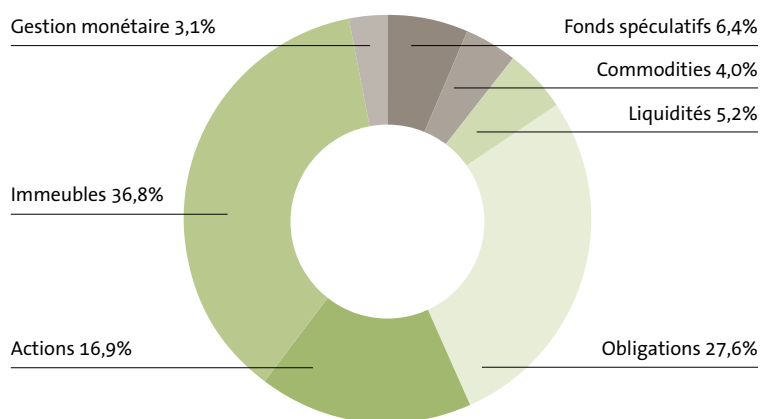


## 6.3

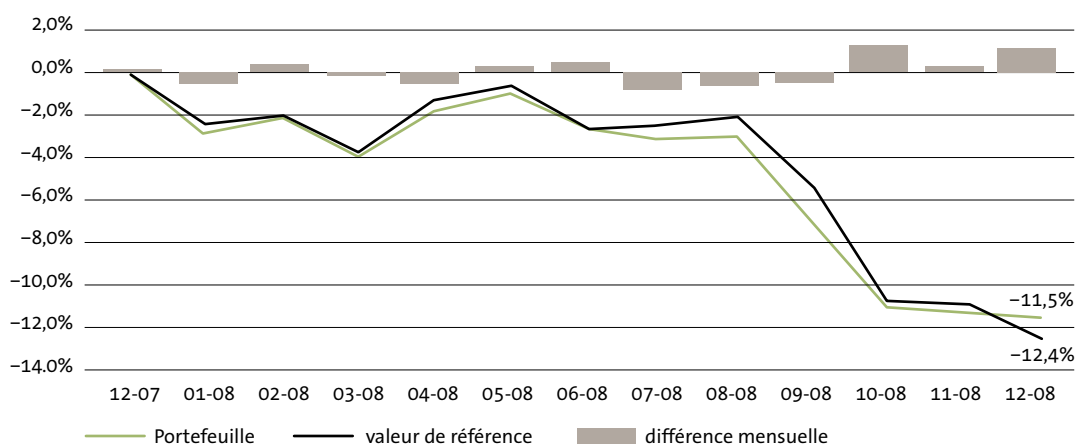
### Présentation des placements par catégories

	SAA*	31.12.2008		31.12.2007	
Catégories aux termes de la SAA *	%	Mio. CHF	%	Mio. CHF	%
Liquidités	3	27,6	5,2	32,5	5,5
Obligations CHF	20	109,6	20,8	106,8	18,2
Obligations EUR	4	18,6	3,5	19,6	3,3
Emprunts convertibles	3	17,6	3,3	21,3	3,6
Actions suisses	12	48,4	9,2	62,2	10,6
Actions étrangères	9	34,5	6,5	52,8	9,0
Actions de marchés émergents	3	6,2	1,2	12,5	2,1
Immeubles	30	194,8	36,8	185,2	31,5
Fonds spéculatifs avec couverture de change	7	33,9	6,4	48,5	8,2
Commodities avec couverture de change	6	21,3	4,0	31,0	5,3
Gestion monétaire	3	16,7	3,1	15,8	2,7
<b>Total de la fortune aux termes de la SAA</b>	<b>100%</b>	<b>529,2</b>	<b>100%</b>	<b>588,2</b>	<b>100%</b>
Créances et prêts		20,4		12,9	
Régulations		2,5		2,5	
<b>Total</b>		<b>552,1</b>		<b>603,6</b>	

\* SAA = «Strategische Asset Allokation», répartition stratégique d'actifs

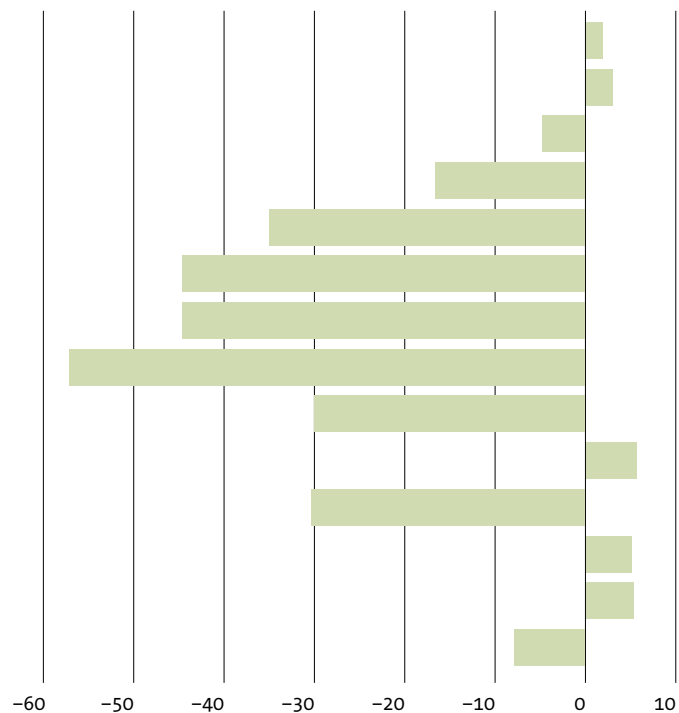


### Evolution de la performance au cours de l'année



### Performance par catégorie

Liquidités	2,3%
Obligations CHF	3,5%
Obligations EUR	-5,1%
Emprunts convertibles	-17,2%
Actions suisses	-34,1%
Actions suisses SmallMid Cap	-44,4%
Actions étrangères	-44,4%
Marchés émergents	-57,8%
Fonds spéculatifs	-30,0%
Gestion monétaire	5,5%
Commodities	-30,6%
Immeubles placements directs	5,3%
Imm. fondations de placement	5,4%
Immeubles à l'étranger	-7,7%



### 6.4

#### Instruments financiers dérivés

Aucune transaction n'a été effectuée au cours de l'année en question.

### 6.5

#### Valeur du marché et partenaires contractuels des valeurs sous prêts de titres

Les titres de quelques dépôts gérés peuvent être utilisés pour des prêts de titres. En fin d'année, des titres d'une valeur totale de CHF 45'618'629 ont été empruntés d'un dépôt d'une banque suisse. Les revenus des prêts de titres vont au fonds et sont donc inclus dans la performance.



## 6.6

### Immeubles

La fortune de la Fondation comprend les immeubles suivants (placements directs):

	31.12.2008   CHF	31.12.2007   CHF
Immeuble de Pfungen	16'520'000	17'350'000
Immeuble de Stein (AG) 1	11'300'000	12'010'000
Immeuble de Stein (AG) 2	12'510'000	13'620'000
Immeuble de Zurich Nord	23'100'000	21'230'000
Immeuble de Zurich Bergstrasse	17'520'000	18'770'000
Immeuble de Rorschach	5'849'000	6'710'000
Immeuble de Saint-Gall	10'150'000	10'260'000
Immeuble de Bülach	19'770'000	19'010'000
Immeuble d'Opfikon	14'450'000	12'800'000
Immeuble de Freidorf	9'701'000	8'400'000
Immeuble de Niederhasli (en construction)	6'521'154	2'988'490
Immeuble de Würenlingen (pour la première fois en 2008)	11'030'000	
<b>Total</b>	<b>158'421'154</b>	<b>143'148'490</b>

Pour évaluer les biens immobiliers ici mentionnés, on utilise depuis 2008 la méthode Discounted Cash Flow (DCF) tandis qu'auparavant on utilisait la méthode de la valeur de rendement. Le changement de méthode a alors accru la valeur de l'ensemble du portefeuille immobilier de CHF 3,6 millions.

## 6.7

### Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

Afin de couvrir le risque essentiellement lié aux titres inscrits au bilan à leur valeur du marché, une institution de prévoyance doit disposer d'une réserve de fluctuation des valeurs. Pour appliquer la stratégie d'investissement valable en fin d'année (allocation d'actifs stratégique), des réserves de fluctuation de valeur sont nécessaires à hauteur de 14,7% du capital de prévoyance, provisions techniques incluses.

	31.12.2008   CHF	31.12.2007   CHF
Etat de la réserve de fluctuation de valeur au 1.1.	47'188'245	37'044'815
Virement à charge du compte d'exploitation	-47'188'245	10'143'430
<b>Réserve de fluctuation de valeur selon bilan au 31.12.</b>	<b>0</b>	<b>47'188'245</b>
Réserve de fluctuation recommandée	84'383'171	89'414'602

## 7.

# Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

### 7.1 Avoir en cotisations

La facturation du dernier trimestre de l'année courante a été effectuée en décembre (facturation à terme échu). Il en a résulté des cotisations impayées pour un montant de CHF 8'483'803.

### 7.2 Avoirs sur comptes immobiliers

Les investissements effectués dans le développement d'immeubles avant transfert de propriété et les avoirs de l'administration d'immeubles sont comptabilisés ici.

### 7.3 Autres avoirs

Les impôts anticipés et les actifs auprès de fonds de garantie sont comptabilisés ici.

### 7.4 Régularisation active

Il a été effectué une régularisation de paiements effectués en décembre 2008 déjà, mais échus l'année suivante seulement (p. ex. rentes de janvier 2009, intérêts intermédiaires, etc.).

### 7.5 Dettes

Ont été portés au compte «prestations de libre passage et rentes» les actifs d'assurés dont l'avoir de vieillesse ou la rente ne pouvait pas encore être payé/e.

## 7.6 Régularisation passive

À ce compte sont inscrites avant tout les prestations de libre passage rentrées peu avant la fin de l'année et qui ne peuvent être traitées que l'année suivante.

## 7.7 Provisions non techniques

Un ducroire de CHF 150'000 a été constitué pour d'éventuelles cotisations impayées.

## 7.8 Frais d'administration

Les charges d'administration sont réparties comme suit:

	2008   CHF	2007   CHF
Loyers	121'665	119'461
Informatique	925'910	790'604
Personnel	1'193'831	1'171'838
Indemnités du Conseil de Fondation et des comités	94'036	95'618
Autorité de surveillance, organe de contrôle et experts en matière de prévoyance professionnelle	119'326	122'247
Charges administratives générales	42'544	62'000
Taxes, impôts	17'273	24'505
<b>Total</b>	<b>2'514'586</b>	<b>2'386'273</b>

L'augmentation des coûts administratifs s'explique par l'achat et la mise en place des nouveaux logiciels d'administration.

## 8. Conditions de l'autorité de surveillance

L'OFAS a approuvé le bilan annuel 2007 le 27 novembre 2008. Il n'y a pas de conditions.

L'Office fédéral des assurances sociales a ordonné à tous les organismes de prévoyance présentant des rapports de régler l'utilisation des rétrocessions découlant de l'administration de fortune. Les gérants de fortune suivants nous ont confirmé qu'aucune rétrocession n'avait été reçue ou versée en 2008:

Gérants de fortune	Date de la confirmation
Credit Suisse	06.01.2009
Loyal Finance	30.01.2009
ZKB	31.01.2009
Pictet & Cie	22.01.2009
Sarasin	22.01.2009

Au moment de la présentation des comptes, il y avait un règlement contractuel relatif à des rétrocessions avec UBS. Les contrats d'administration de fortune en cours seront complétés par le règlement sur l'utilisation des rétrocessions au moment de leur renouvellement. Le Conseil de Fondation s'informe régulièrement sur les négociations en cours et sur leurs résultats.

## 9. Autres informations concernant la situation financière

Aucunes

## 10. Evénements postérieurs à la date du bilan

Aucuns

# Rapport des experts de la prévoyance professionnelle

**MERCER**

 MARSH MERCER KROLL  
GUY CARPENTER OLIVER WYMAN

**Markus Meier**

Mercer (Switzerland) SA  
Tessinerplatz 5  
8027 Zurich  
Switzerland  
Tel.: +41 (0)44 200 45 50  
Fax: +41 (0)44 200 45 01  
markus.meier@mercercor.com  
www.mercer.com

Au Conseil de Fondation  
De la Fondation de prévoyance Spida  
8044 Zurich

le 18 mai 2009

**Confirmation des experts**

En qualité d'experts en prévoyance professionnelle, nous avons procédé à la vérification actuarielle de la Fondation de prévoyance Spida au 31 décembre 2008. Les résultats de notre vérification tiennent à l'expertise actuarielle au 31 décembre 2008. Sur la base de cette expertise, je peux fournir la confirmation suivante:

- Les dispositions réglementaires sur les prestations et le financement correspondent aux prescriptions légales.
- Le bilan technique au 31.12.2008 présente un découvert technique de Fr. 36'139'274.- (2007: excédent de Fr. 47'188'245.-). Le degré de couverture s'élève à 93,7% (2007: 108,7%). La fondation présente un découvert soumis à l'obligation de notification.

Meilleures salutations



Markus Meier  
Expert dipl. ès assurances-pensions

spida.

| 29

Treuhand  
Wirtschaftsprüfung  
Gemeindeberatung  
Unternehmensberatung  
Steuer- und Rechtsberatung  
Informatik – Gesamtlösungen



## Rapport de l'organe de contrôle

Au Conseil de Fondation  
De la Fondation de prévoyance Spida  
8044 Zurich

En notre qualité d'organe de contrôle, nous avons vérifié la légalité des comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe), de la gestion et des placements ainsi que des comptes de vieillesse de la Spida Fondation de prévoyance pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2008.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, de la gestion et des placements ainsi que des comptes vieillesse incombe au Conseil de fondation alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la comptabilité, à l'établissement des comptes annuels, aux placements et aux principales décisions en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. La vérification de la gestion consiste à constater si les dispositions juridiques et réglementaires concernant l'organisation, l'administration, le prélèvement des cotisations, le versement des prestations ainsi que les prescriptions relatives à la loyauté dans la gestion de fortune sont respectées. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes annuels, la gestion et les placements ainsi que les comptes de vieillesse sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Les comptes annuels présentent un découvert de CHF 36'139'274.10 et un taux de couverture de 93,7%. Le Conseil de fondation n'a jusqu'à présent ordonné aucune mesure d'assainissement visant à résorber ce découvert. Toutefois, ce point sera traité lors de la prochaine réunion du 11 mai 2009.

En vertu de l'art. 35a, al. 2, OPP 2, nous constatons que le Conseil de fondation assume activement, de manière appropriée à la situation et clairement sa tâche de gestion dans le choix d'une stratégie de placement adaptée à la capacité de risque donnée et que les prescriptions des art. 49a, 50 et 59 OPP 2 sont respectées. Selon notre appréciation, le Conseil de fondation a également observé les prescriptions légales en matière d'exécution du placement de la fortune, notamment la capacité de risque compte tenu de l'évaluation des actifs et passifs et de la situation financière réelle.



Nous soulignons que la possibilité de résorber le découvert et la capacité de risque quant au placement de la fortune dépendent également d'événements non prévisibles, par exemple de l'évolution des marchés de placements.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Nous confirmons que les conditions d'utilisation des extensions de placement dans le sens de l'art 59 OPP 2 ont été respectées à tout point de vue.

OBT SA

Urs Michel  
Expert-comptable diplômé  
Réviseur en chef

Stefan Traber  
Expert-comptable diplômé

St-Gall, le 23 avril 2009

Spida  
Fondation de prévoyance  
Bergstrasse 21  
Case postale  
8044 Zurich  
Téléphone 044 265 50 50  
Fax 044 265 53 53  
info@spida.ch  
www.spida.ch

spida.

